



**HAL**  
open science

## Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise

Denyse Côté

### ► To cite this version:

Denyse Côté. Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise. Isabelle Guérin, Madeleine Hersent, Laurent Fraisse. Femmes, économie et développement : De la résistance à la justice sociale, ERES IRD, pp.289-312, 2010. hal-01527863

**HAL Id: hal-01527863**

**<https://hal.science/hal-01527863>**

Submitted on 7 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Denyse Côté

Difficiles convergences :  
mouvement des femmes  
et économie sociale,  
l'expérience québécoise <sup>1</sup>

Au Québec comme ailleurs les expériences concrètes d'économie sociale sont apparues bien avant que son concept, son mouvement ou sa philosophie ne se répandent. Nous présenterons ici une expérience de construction de ce secteur ainsi que celle d'une politique de soutien à l'économie sociale au Québec, dont le mouvement des femmes a été un catalyseur important bien qu'écarté assez rapidement. Il ne s'agit pas uniquement d'un devoir de mémoire, ni d'une discussion sur les paradoxes contemporains liés à l'économie sociale. Il s'agit plutôt d'analyser la difficulté d'insertion de paradigmes féministes au sein de l'économie sociale, celle d'arrimer les mesures gouvernementales aux mouvements sociaux qui les ont réclamées, la prévalence de préjugés antiféministes, d'une masculinisation des processus économiques et institutionnels et, enfin, de la protection de champs ou territoires d'intervention. Il s'agit d'un exemple de reproduction du paradigme classique de césure entre l'économique et le social, dont le discours féministe qui lui a donné naissance réclamait l'abolition.

1. Nous tenons à remercier chaleureusement Valeria Sago et Emilio Comerón.

Il est nécessaire d'entrée de jeu de présenter le contexte québécois dans lequel cette expérience a vu le jour, et de distinguer en premier lieu la réalité « terrain » de création, de financement et de survie d'expériences de production collective, et les philosophies, paradigmes et politiques publiques relatifs à la nouvelle économie sociale. Ces derniers sont fluctuants et s'imbriquent au sein de climats et de structures politico-économiques déterminées. Ainsi, au Québec, les mouvements sociaux ont été centraux à l'apparition d'expériences et de politiques de soutien en économie sociale. Ces projets et politiques ont évolué dans leur structure interne, leur nature ainsi que leurs projections identitaires et symboliques. Souvent citées en exemple d'expériences réussies ou de fleuron de l'économie sociale québécoise, les garderies préscolaires<sup>2</sup> ont ainsi vu le jour sous forme d'un mouvement d'inspiration féministe au milieu des années 1970, sous le vocable identitaire de « garderies communautaires<sup>3</sup> autonomes ». Ce « mouvement des garderies » a revendiqué pendant vingt ans et obtenu à l'arraché un financement partiel, consolidé lors de la mise en place d'un réseau parapublic universel à la fin des années 1990. Les 975 centres de la petite enfance (CPE<sup>4</sup>) se sont ensuite associés et identifiés à l'économie sociale. Les parents participent en effet pour une faible part – 7 dollars canadiens (CDN) par jour<sup>5</sup> – au financement de ces CPE largement soutenus par l'État, ce qui justifie pour ces centres le titre d'« entreprise d'économie sociale ».

2. Ces garderies étaient destinées à prendre en charge les enfants de moins de 6 ans. Elles ont constitué un des enjeux de la transformation du rôle des mères de jeunes enfants suite à la « Révolution tranquille » et à l'apogée du mouvement féministe des années 1970. La maternité constituait jusqu'alors, dans sa configuration ultraconservatrice et religieuse, un des piliers du système sociopolitique.

3. Contrairement à son usage européen, le terme « communautaire » désigne au Québec à la fois les communautés locales et leurs structures associatives (les groupes communautaires), la profession d'« organisateur communautaire » et la mouvance critique dont sont issues des expériences autonomes et autogérées (« mouvement communautaire autonome »).

4. Ils ont perdu depuis lors le vocable plus militant de « groupe communautaire ».

5. Sept dollars canadiens (CDN) correspondent à environ 4 EUR.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET DE MORPHOLOGIE<sup>6</sup>

Le Québec a été influencé à différents moments de son histoire par la philosophie française de l'économie sociale. Qu'il suffise ici de rappeler l'essor du mouvement coopératif québécois au tournant du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle qui a vu apparaître, entre autres, les caisses populaires Desjardins, source importante de financement de l'économie sociale contemporaine. L'Église catholique, alors omniprésente, tire parti d'ailleurs de cette philosophie comme rempart contre les idées laïques et anticléricales du marxisme et du républicanisme français<sup>7</sup>.

Après une baisse d'influence, le paradigme de l'économie sociale a repris pied au Québec, suite à la chute du mur de Berlin et dans le contexte de la reconfiguration de l'État providence québécois. Il occupe alors le vide créé par la chute des idéologies de gauche inspirées du marxisme, et catalyse d'importants secteurs sociaux à la recherche de réponses collectives aux problèmes sociaux amplifiés par la crise économique. Suite à des pressions exercées par ces secteurs, le gouvernement du Québec découvrit à son tour dans l'économie sociale une solution lui permettant de développer une offre de services tout en diminuant la taille du secteur public et en assainissant les finances publiques : l'économie sociale devint ainsi, en l'espace de quelques mois, une « troisième voie », une voie de sortie de crise.

Sur le terrain, dont la logique, rappelons-le, ne peut et ne doit être confondue avec la logique politique, les expériences sont nombreuses et variées. Les mouvements sociaux québécois ont créé

6. Ce chapitre s'appuie sur une connaissance du mouvement communautaire québécois à titre militant et professionnel (organisatrice communautaire, enseignement pratique en organisation communautaire) et est basé sur trois collectes de données quantitatives et qualitatives dans sept régions québécoises, entre 1997 et 2008. Pour une description plus détaillée des méthodologies de recherche, voir Côté et coll. (1998) ; Côté (2005) ; Côté et Maurice (2005).

7. L'« économie sociale » désignait au XIX<sup>e</sup> siècle un projet de société s'opposant au capitalisme naissant et prônant la libération des exclus par le biais d'entreprises ou d'institutions contrôlées par ceux-ci, leur assurant ainsi une autonomie économique et sociale (Gislain et Deblock, 1989). Le coopérativisme et le mutualisme en furent les axes centraux jusqu'au moment où se sont formées les nouvelles entreprises d'économie sociale. Soulagée de son aile radicale par l'hégémonie du marxisme au XX<sup>e</sup> siècle, l'économie sociale fut récupérée par le corporatisme social émanant, entre autres, au Québec, de l'aile conservatrice de l'Église catholique.

des centaines de groupes communautaires<sup>8</sup> suite à la Révolution tranquille<sup>9</sup>, dont plusieurs ont survécu et interviennent encore aujourd'hui, générant des discours de défense des droits, mobilisant les moins nantis, dispensant des services.

L'année 1996 fut une année charnière dans l'émergence du « secteur » de la nouvelle économie sociale. La plupart des groupes communautaires, qui ont pignon sur rue depuis vingt ans et sont fortement ancrés dans le tissu social québécois, ont acquis un rythme de croisière où la mobilisation militante, quoique toujours active, côtoie un nouveau type de professionnalisme « communautaire » ou « alternatif ». Ils ont développé une culture organisationnelle et un discours propres, soutiennent des causes sociales dans plusieurs domaines, les traduisent en demandes spécifiques, nourrissent et consolident des expériences de terrain. Ces 6 000 groupes communautaires sont affiliés à une quarantaine de fédérations et trouvent écho aussi bien au sein des communautés locales que dans la nation tout entière. La mouvance de l'économie sociale telle qu'on la connaît aujourd'hui au Québec s'est construite sur la base de cette constellation de groupes communautaires, rattachés à différentes organisations issues de ce que certains auteurs ont nommé les « Trente glorieuses » (Vaillancourt et Lévesque, 1996) ou la période de formation de l'État providence québécois. Répondant à des besoins locaux criants, ayant formé un mouvement social fort, la pérennité de ces groupes communautaires s'explique par la motivation de ses leaders, la conviction de ses membres mais aussi par un mode de financement public qui, quoique insuffisant, rend disponibles les ressources minimales nécessaires à leur survie.

À l'origine de l'enracinement des groupes d'économie sociale au Québec se retrouve plus spécifiquement la mouvance du développement économique communautaire, d'inspiration états-unienne

8. Ces associations sans but lucratif interviennent dans des domaines variés en matière de services et de revendications : chômage et sécurité du revenu, accidents du travail, logement, endettement, santé, développement économique communautaire, agressions sexuelles, violence conjugale, interruption de grossesse, etc.

9. L'expression « Révolution tranquille » désigne au Québec une période de modernisation accélérée de l'appareil d'État qui a eu lieu à partir de 1960. Il s'agit aussi d'un « printemps politique » semblable à celui qu'ont connu le Portugal à la chute de Salazar (1974) et l'Espagne postfranquiste (1975), ou certains pays latino-américains lors de transformations démocratiques majeures. La Révolution tranquille a permis la mise en place d'outils collectifs sociaux et économiques de type keynésien suite au départ de Maurice Duplessis, Premier ministre farouchement opposé à ce type de mesures et dont le gouvernement répressif a été qualifié de « grande noirceur ».

et canadienne-anglaise<sup>10</sup>. Et, à partir de 1997, l'État québécois réoriente ses programmes de soutien direct vers l'économie sociale et introduit des modifications législatives à cet effet.

Des influences variées ont permis l'émergence du concept d'économie sociale, relativement inconnu au Québec jusqu'à la moitié des années 1990. D'une part, ces expériences de terrain rattachées à divers mouvements sociaux lui ont servi de catalyseur auquel s'est superposé le concept d'économie sociale ; le même phénomène s'est produit quelques années plus tard en Afrique francophone (Baron, 2007). L'économie sociale s'est taillée par la suite une identité et une cohésion propres à l'aide d'un noyau d'acteurs, de praticiens et d'intellectuels ayant gravité préalablement au sein du champ du développement économique communautaire et du thème de la démocratisation de l'économie (Côté et coll., 1998 ; Groulx, 1998 ; Lamoureux, 1998). Jouissant d'une volonté politique et de dispositifs financés de façon récurrente (permettant entre autres la création et la pérennité du Chantier de l'économie sociale), l'économie sociale québécoise s'est construite un sens et est devenue en moins de dix ans un des axes centraux du modèle québécois post-fordiste ; avec, en coulisse, cette tension avec le mouvement des femmes et le mouvement communautaire, qui sans avoir fait les manchettes a été présente sur l'ensemble du territoire québécois.

Plus précisément, cette mouvance contemporaine de l'économie sociale québécoise comprend :

– un champ d'activité : des groupes communautaires qui produisent des biens et services vendus sur le marché ; des coopératives de travail, caisses populaires, ou coopératives de logement ; des expériences de développement économique communautaire dans des quartiers appauvris ; des nouvelles coopératives de solidarité, créées dans la foulée des réformes législatives et de la consolidation du paradigme de l'économie sociale au Québec (D'Amours, 2007<sup>11</sup>).

10. Le développement économique communautaire est une stratégie d'action mise en œuvre par une communauté locale afin d'assurer son développement social et économique durable. Selon Martine D'Amours (2007), l'économie sociale s'intéresse à l'entreprise plutôt qu'au territoire, qui reste en revanche au cœur du développement économique communautaire.

11. D'Amours identifie quatre façons de définir l'économie sociale : « par ses composantes ; par ses règles de fonctionnement ; par ses valeurs ; par la dynamique de ses acteurs et ses formes économiques » (2007, p. 9 et suiv.). La définition la plus couramment retenue est empirique, et ceci illustre la difficulté ou la réticence à

Contrairement à d'autres auteurs, Martine D'Amours y inclut également les « groupes communautaires [du] secteur non-marchand » (2007). Hétéroclite, l'économie sociale demeure certes mieux cernée empiriquement qu'au niveau conceptuel (Graefe, 2005) ; elle renvoie à plusieurs secteurs économiques, à des organisations hétérogènes dans leur mode organisationnel et leur philosophie (Malo et D'Amours, 1999) ;

- les intellectuels analystes et promoteurs de l'économie sociale comme expérience et comme troisième voie politique articulée à la réingénierie de l'État providence. L'économie sociale est alors vue comme une façon de « socialiser » les forces néolibérales réclamant le désinvestissement de l'État en matière de développement social et de redonner un champ d'initiative aux moins nantis dans le domaine économique ;
- les politiques d'État encourageant l'économie sociale.

#### LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE

Mais qu'en est-il du mouvement des femmes<sup>12</sup> ? En premier lieu, rappelons que les femmes sont nombreuses au sein du mouvement communautaire québécois, du mouvement coopératif et de l'économie sociale, quoique en proportions variables. Le taux de féminité est beaucoup plus élevé à la base, chez les employés et les bénévoles ou les militants, et dans les secteurs traditionnellement féminins (aide domestique, logement social, garde d'enfants, ménage à domicile, caissières, pour ne citer que ces exemples). Le taux de masculinité est plus élevé dans le secteur du coopérativisme, des affaires, de la production de biens manufacturés et de ressources naturelles ainsi qu'au sommet de la pyramide décisionnelle. Soulignons aussi le nombre élevé de leaders féminins au sein du mouvement communautaire et du mouvement de l'économie sociale, où elles se retrouvent dans une proportion plus importante, par exemple,

---

identifier les bases théoriques du phénomène. Ainsi, selon Aubry et Charest (1995, p. 21) : « Si l'expression semble nouvelle, la réalité qu'elle recouvre ne l'est pas. Afin de nous permettre de saisir l'essentiel des caractéristiques propres aux activités qui relèvent de ce secteur, tout en évitant de nous embourber dans des définitions théoriques, il peut être utile de partir d'un exemple concret, celui de la mise sur pied du réseau de garderie sans but lucratif au Québec. »

12. Au Québec, les expressions « mouvement des femmes » et « mouvement féministe » s'utilisent souvent de façon interchangeable.

qu'au sein des partis politiques ou des conseils d'administration des entreprises.

Mais l'insertion des femmes dans ces espaces sociaux ne peut être confondue avec la dynamique d'un mouvement social, celle en l'occurrence du mouvement féministe. Le champ de l'économie sociale reçut une impulsion déterminante du mouvement féministe lorsque sa mobilisation de 1995 permit d'arracher au gouvernement du Parti québécois la promesse de financer le secteur de l'économie sociale. Conjugée à l'enracinement préalable du développement économique communautaire dans plusieurs quartiers urbains appauvris ainsi qu'à leurs entrées politiques, cette étincelle ouvrit la voie à la reconnaissance formelle de l'économie sociale par l'État québécois. Certes, la nécessité de s'assurer du vote de la mouvance communautaire et féministe quelques semaines avant la tenue du référendum sur l'indépendance du Québec joua dans la balance. Ajoutons à ce panorama la présence d'intellectuels québécois (Favreau et Lévesque, 1996) liés à la France, la renaissance en France du paradigme de l'économie sociale suite à une riche réflexion sur la vie associative, les services de proximité, la démocratisation des services publics, l'exclusion sociale, l'emploi, le travail et la cohésion sociale (Laville et coll., 2005 ; Laville, 2005 ; Laville, Caillé, Chaniel et coll., 2001 ; Laville, 1994 ; Laville, 1992). Le recours à ces analyses françaises, dont la réalité associative diffère grandement de la réalité québécoise, s'est aussi fait en lien avec le mouvement syndical québécois, à la recherche de solutions à la crise de l'emploi et ayant développé depuis longtemps des liens avec le mouvement communautaire (Aubry et Charest, 1995).

L'essor du paradigme de l'économie sociale ne fait pas exception à cette réalité propre aux mouvements sociaux (Touraine, 2001) : ils connaissent des flux et des reflux ; l'essor de nouveaux paradigmes crée à la fois victoires, défaites et tensions internes souvent bien connues des protagonistes mais gardées dans l'ombre pour des raisons stratégiques et d'image. Dans le cas qui nous intéresse, l'essor du paradigme de l'économie sociale a constitué une défaite symbolique et matérielle pour le mouvement des femmes qui en avait été le catalyseur.

Mais comment ceci s'est-il produit ? Il est nécessaire de rappeler que les groupes de femmes sont nombreux au Québec et que, ayant survécu au reflux du mouvement féministe des années 1970, ils forment un secteur consolidé, reconnu par l'État principalement au regard des services qu'ils dispensent et qui constituent un complé-

ment des services publics<sup>13</sup>. Ils sont juridiquement et politiquement indépendants du réseau public, habituellement constitués sous forme d'organismes à but non lucratif régis par la partie III de la loi sur les compagnies dans le Code civil du Québec. Parfois autogérées mais d'ordinaire dirigées par un conseil d'administration, ces associations sont largement subventionnées par l'État quoique généralement sous-financées. Une quinzaine de regroupements nationaux assurent la cohésion d'autant de secteurs et les groupes de base sont actifs dans les dix-sept régions administratives du Québec. Chaque secteur a développé des revendications dirigées vers l'État québécois, un discours, une identité propre, une culture organisationnelle, une vie associative et des entrées dans le monde technocratique et politique.

La légitimité du mouvement féministe a été acquise grâce à des mobilisations sociales nationales variées. Leur relative stabilité est liée à leur offre de services désormais considérés comme essentiels : appui aux victimes d'agression sexuelle ou de violence conjugale, éducation à l'égalité, insertion professionnelle, etc. Ils ont connu différents modes d'institutionnalisation et de professionnalisation (Lamoureux, 1990 ; Lévesque, 1994<sup>14</sup>) et sont aujourd'hui parties prenantes de l'échiquier politique, tant et si bien qu'on leur confère souvent plutôt qu'à l'État le rôle de « chiens de garde » de l'égalité (Martineau, 2009).

L'appel à la mobilisation générale de la Fédération des femmes du Québec (FFQ<sup>15</sup>), en 1995, permit de renouveler la cohésion interne ainsi que l'image du mouvement féministe dans l'opinion publique. Il eut un large retentissement : la marche de dix jours large-

13. À titre d'exemple, l'expertise et les services de *counselling* pour victimes d'agression sexuelle sont concentrés au sein des centres d'aide et de lutte pour victimes d'agressions à caractère sexuel – CALACS – implantés sur tout le territoire québécois ; il s'agit de « collectives » ayant adopté l'approche de la thérapie radicale féministe.

14. Le mouvement des femmes québécois s'est organisé en mimétisant certains des dispositifs auxquels il s'est confronté : découpé en champs d'intervention sectoriels, il s'est doté de structures fédératives dont les centres décisionnels et stratégiques sont concentrés dans la métropole. Les groupes de base sont présents dans toutes les régions du Québec.

15. Il existe environ 600 groupes de femmes au Québec, actifs dans plus de vingt secteurs d'activité. Ils sont regroupés en autant de fédérations nationales (FFQ, fédérations de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, regroupement de centres de femmes, regroupement des CALACS, regroupement de centres de planification des naissances, d'éducation à l'égalité, etc.).

ment médiatisée par la chaîne de nouvelles continues convergea sur l'Assemblée nationale où se rassembla une foule à qui le Premier ministre de l'époque, Jacques Parizeau, répondit positivement. Cette marche des femmes baptisée « Du pain et des roses » avait adapté ses revendications au discours néolibéral ambiant. Ainsi l'exigence de meilleures *infrastructures sociales*<sup>16</sup> se révéla une initiative porteuse. Traduisant en termes économiques les contributions informelles des femmes à leurs familles et à leurs communautés locales, elle réclamait un financement de ces activités au même titre que les généreux programmes publics d'infrastructures routières subventionnés en temps de crise par les gouvernements pour créer des emplois, généralement destinés aux hommes (voir encadré 1).

**Encadré 1. Une revendication originale  
de la Marche « Du pain et des roses » :  
le financement de travaux d'infrastructures sociales**

Rémunérer certains aspects du travail familial et socio-communautaire assumé par une grande majorité de femmes à travers des travaux d'*infrastructures sociales* diminuerait leur surcharge de travail tout en reconnaissant la valeur de ces contributions à la société et à l'économie. Cette revendication du mouvement féministe auprès du gouvernement québécois est la dernière en lice visant la reconnaissance du travail informel des femmes. Ce mouvement avait par le passé fait reconnaître la contribution des épouses au patrimoine familial, la nécessité de recenser le travail domestique, pour ne citer que ces exemples.

16. Il s'agit des « ressources mises en place par des collectivités pour améliorer leur qualité de vie et qui se donnent des missions diverses : combattre les inégalités et la discrimination, briser l'isolement des personnes, favoriser l'entraide, la prise en charge, l'éducation populaire, le sentiment d'appartenance et la participation, venir en aide aux personnes malades, âgées ou handicapées, garder les enfants, alphabétiser, accueillir, intégrer, etc. On parle donc d'économie sociale, de qualité dans les rapports humains plutôt que de surconsommation de produits manufacturés. Cette économie sociale est une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché » (Guay, 1997). En 2009, la division chargée des questions liées au genre de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) proposait aux gouvernements latino-américains le thème des *infrastructures sociales* comme stratégie de sortie de crise économique.

La mise en œuvre de la promesse gouvernementale ne tarda pas, mais s'articula dans un nouveau contexte, celui de la défaite référendaire<sup>17</sup> et de la présence d'un nouveau Premier ministre du même parti, Lucien Bouchard, ancien négociateur patronal du secteur public. D'une main de maître, celui-ci parvint à articuler trois objectifs en apparence contradictoires : reconnaître formellement pour la première fois de l'histoire québécoise (lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996) le *leadership* féministe national et l'inclure, au même titre que les syndicats, au sein des mécanismes de concertation nationale ; obtenir l'appui de tous les secteurs sociaux et économiques à la diminution des dépenses publiques ; et finalement mettre en œuvre des mesures de soutien public à l'économie sociale.

#### **LA « COCONSTRUCTION<sup>18</sup> » DES MESURES D'APPUI À L'ÉCONOMIE SOCIALE**

La promesse de financement de l'économie sociale fut interprétée par le mouvement des femmes comme une réponse à sa revendication des *infrastructures sociales*. Les groupes de femmes régionaux s'investirent alors, entre 1996 et 1999, dans la gestion régionale de ces fonds, en collaboration avec les autorités gouvernementales régionales. Parallèlement, au niveau national, le Sommet de l'économie et de l'emploi créa le Chantier de l'économie sociale qui, en lien avec d'importants dispositifs de recherche, articule encore à ce jour le discours québécois sur l'économie sociale et regroupe les initiatives, les organismes, les professionnels et les intellectuels de l'économie sociale. Ces deux initiatives furent mises en place de façon parallèle et ne furent consolidées qu'au moment de

17. Lors d'un deuxième référendum en 1995, l'indépendance du Québec fut rejetée par moins de 1 % des voix.

18. Emprunté à la linguistique, le concept de « coconstruction » désigne une activité conjointe de création de sens. Elle n'identifie ni ce qui est construit, ni le rôle des acteurs dans l'activité de construction, ni la nature de la relation entre acteurs (coopération, collaboration, coordination, opposition, appropriation). De plus en plus présente dans le discours de l'économie sociale, cette expression réfère habituellement aux rapports entre l'État et la société civile dans l'articulation de mécanismes législatifs, administratifs et financiers de soutien à l'économie sociale. Nous avons recours aux guillemets pour signaler que le préfixe de ce concept renvoie une image de rapports de collaboration alors que, dans un domaine aussi complexe et vaste que celui de l'économie sociale et du développement local, il serait erroné de laisser croire que tel est toujours le cas. Dans le cas à l'étude, il renvoie à des rapports d'exclusion.

l'implantation, en 1999-2000, des centres locaux de développement (CLD), ce qui entraînera la disparition des groupes de femmes régionaux comme acteurs au sein de ce programme et même comme promoteurs de projets.

De nombreux mécanismes de concertation entre l'appareil technocratique d'État et la société civile québécoise sont mis en place à cette période (Côté et Simard, 2010). Ils ont conféré à certaines organisations, dont le Chantier en économie sociale, la légitimité et le financement nécessaires pour représenter ce secteur auprès de la structure du pouvoir.

Et c'est justement sur ce front, celui du contrôle des ressources (discours, légitimité et financement) en matière d'économie sociale, que le mouvement féministe perdit la « bataille » et ce, malgré la participation du gouvernement québécois à la IV<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, et son adhésion officielle à la Déclaration et au programme d'action issus de cet événement. En effet, comme dans bien des cas, ces accords internationaux ne trouvèrent pas rapidement écho au niveau local.

Les regroupements régionaux féministes<sup>19</sup> furent désignés par le gouvernement du Québec à titre de coresponsables de l'application locale des nouvelles mesures d'appui à l'économie sociale. Les groupes de femmes de toutes les régions du Québec se mirent donc à l'œuvre afin de rendre opérationnelles ces « mesures d'appui à l'économie sociale », ayant en main le rapport d'une Commission gouvernementale sur l'économie sociale où avaient siégé certaines leaders féministes reconnues au niveau national (Gouvernement du Québec, 1996a) et où la vision féministe de l'économie sociale avait été adoptée. Elles œuvrèrent en l'absence de directives gouvernementales claires quant aux normes de ce programme à financement limité<sup>20</sup>, en l'absence de contacts inter-

19. Il s'agit ici des structures de concertation territoriale des groupes de femmes présentes dans chacune des régions administratives québécoises.

20. En fait, la conception de lignes directrices de financement pour l'économie sociale en région québécoise fut confiée à des comités bipartites régionaux dont 50 % des membres provenaient de groupes de femmes ou de représentantes régionales du Conseil du statut de la femme, l'autre moitié étant constituée au départ de fonctionnaires issus de représentants régionaux de différents ministères (Ninacs, 1998 ; Graefe, 2001). Ces fonds provenaient de programmes préexistants de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, du ministère des Régions, du ministère de la Sécurité du revenu, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux et du Fonds de lutte contre la pauvreté.

régionaux continus<sup>21</sup> et d'un appui réel du *leadership* féministe national. Car, contrairement aux processus antérieurs de mise en rapport du mouvement féministe avec le gouvernement du Québec, ces mesures ne furent pas négociées au niveau national et un seul regroupement national s'intéressa réellement au thème de l'économie sociale (Relais-femmes et coll., 1997). C'est donc aux niveaux local et régional que le thème de l'économie sociale sera porté par les groupes de femmes, tout comme les thèmes associés au développement économique et territorial. Y voyant avec raison une nouvelle source d'accès aux ressources matérielles (financement) et non matérielles (légitimité, pouvoir) dans un monde politique de plus en plus décentralisé, les groupes de femmes régionaux maintinrent leur mobilisation et leur combativité autour du thème de l'économie sociale pendant trois ans.

Soulignons également que ces groupes de femmes détenaient au départ peu d'expertise ou de légitimité dans le champ du développement économique communautaire, au sein duquel intervenait la majorité des groupes locaux qui s'identifieront par la suite à l'économie sociale. La période de 1996 à 2000 permit cependant aux groupes de femmes de se faire une place auprès des fonctionnaires, politiciens et leaders régionaux en économie sociale, qu'ils délaissèrent par la suite (Côté et Maurice, 2005). Pendant cette période, ils participèrent bénévolement et de façon intensive à des comités bipartites et multipartites, initièrent et formèrent les fonctionnaires régionaux à l'économie sociale et créèrent des cadres de financement en économie sociale sensibles au genre et au champ d'activité des groupes de femmes (voir encadré 2).

Ce travail a permis la reconnaissance des groupes de femmes comme acteurs politiques régionaux, mais non pas la pérennisation de leur qualité de leaders dans le champ de l'économie sociale. L'articulation politique novatrice de la reconnaissance du travail communautaire gratuit des femmes, d'une part à titre de revendication d'*infrastructures sociales* et, d'autre part, à titre de politique de soutien de l'économie sociale, eut un autre effet pervers. Elle a en

21. À cette époque, les rencontres intersectorielles entre regroupements régionaux de groupes de femmes étaient moins régulières, le *leadership* féministe national (les leaders des fédérations nationales sectorielles) ne s'intéressait que superficiellement à la question de l'économie sociale et n'y intervint que de façon intermittente. Enfin, le courriel n'était pas encore utilisé par les groupes de femmes. La concertation et la cohésion interrégionales s'en sont trouvées très réduites.

**Encadré 2. Les projets en économie sociale appuyés par le programme gouvernemental : des résultats inquiétants**

Les caractéristiques des projets financés pendant les deux périodes étudiées sont très différentes. La deuxième période débute après l'exclusion des groupes de femmes de la définition des critères d'octroi et d'approbation des projets. Dans cette période, on constate la présence d'un nombre supérieur de projets d'immobilisation (auparavant absents). De plus, beaucoup moins d'emplois permanents ont été créés ou consolidés. La nature des projets financés correspond désormais aux objectifs nationaux en économie sociale ; les projets innovateurs issus des localités, pourtant nombreux lors de la première période, se font beaucoup plus rares. Enfin, les groupes de femmes ne reçoivent plus de subventions en économie sociale alors que la majorité des emplois créés, toutes périodes confondues, sont occupés par des femmes.

effet bousculé la géopolitique du mouvement communautaire ainsi que les paradigmes fondateurs de l'action gouvernementale : car l'économie en général et l'économie sociale en particulier n'étaient pas conçues jusqu'alors par le mouvement communautaire ou le gouvernement québécois comme partie prenante du « champ d'intervention » du mouvement féministe. Elle suscita ainsi une réaction défensive à laquelle les groupes de femmes régionaux ne purent répondre adéquatement. Les autres acteurs publics, politiques et communautaires se positionnèrent pour leur part en regard de la pression provenant des groupes de femmes, ainsi que de leur volonté de continuer à occuper le champ discursif et d'intervention que constituait maintenant l'économie sociale<sup>22</sup>. Les groupes communautaires mixtes, puis les entreprises d'économie sociale, enfin les leaders traditionnels issus du milieu des affaires et les politiciens locaux occu-

22. L'incursion des groupes de femmes dans le champ de l'économie sociale se produisit encore une fois à un moment historique où les autres acteurs impliqués (tant gouvernementaux que communautaires, locaux et nationaux) méconnaissaient les lignes directrices des instances internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale) en matière de microfinance et de stratégie de réduction de la pauvreté féminine.

pèrent finalement tout le champ de l'économie sociale, en y excluant les groupes de femmes ainsi que les paradigmes féministes.

### **LA DIFFICILE INTÉGRATION DU PARADIGME FÉMINISTE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Par sa revendication des *infrastructures sociales*, le mouvement des femmes conteste la césure entre l'économique et le social, et réclame un changement paradigmatique qu'il ne réussira à opérer que l'espace de quelques années. Comment se sont articulées ces discussions au sein des comités régionaux en économie sociale (CRÉS) mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1997 ? Comment les processus d'exclusion d'une vision féministe des politiques publiques s'est-elle « coconstruite » avec le mouvement de l'économie sociale ? L'enjeu principal du travail de concertation de la première année des CRÉS fut justement celui d'une définition de l'économie sociale et solidaire pouvant recevoir l'assentiment des acteurs tant gouvernementaux que communautaires de chaque région. De cette définition découleraient les critères de financement des projets en économie sociale et, partant, l'inclusion (ou l'exclusion) de projets spécifiques. L'analyse de cette mise en rapport s'avère très révélatrice.

Les débats autour de la définition de l'économie sociale, et menés dans chacune des régions, s'étendirent sur dix-huit mois. Le CRÉS de chacune des régions québécoises adopta sa propre définition ainsi que les critères d'allocation de fonds correspondants. La vision féministe de l'économie sociale fut discutée dans toutes les régions et même adoptée pour un temps dans plusieurs cas.

Lors de l'implantation des CRÉS en 1996, trois définitions de l'économie sociale circulent : celle du gouvernement du Québec, celle du Chantier de l'économie sociale issu du *Sommet socio-économique* de 1996, et celle du mouvement des femmes élaborée en 1997. Ces différentes définitions de l'économie sociale se rejoignent autour des principes devant encadrer les projets d'économie sociale : autonomie de gestion des organismes et groupes (par rapport à l'État), processus de décision démocratique impliquant les usagers, les participants, les membres et les travailleurs, primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et surplus, et enfin, activités basées sur la participation, la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective (Gouvernement du Québec, 1998).

Pour les groupes de femmes, l'économie sociale devrait englober les activités économiques informelles, des hommes, certes,

mais aussi, et en particulier, celles des femmes. Car les femmes sont celles qui s'investissent le plus dans la construction des communautés locales, par le biais de leur travail familial et communautaire non rémunéré : elles créent les conditions *sine qua non* de toute activité économique, y compris de l'économie sociale. « [Pour ces groupes, l'économie sociale doit être prise] dans son sens très large, très global, comprenant toutes les infrastructures sociales et tout ça, qui n'a pas été retenu par le gouvernement » (Entretien avec un représentant du ministère des Régions, de la région A).

Pour les groupes de femmes, les échanges informels entre acteurs sociaux constituaient une activité économique, même s'ils sont exclus de comptes nationaux et de la conception classique de la science économique. Conçue comme une alternative aux inégalités sociales et économiques, l'économie sociale engloberait ainsi le travail informel et des activités non marchandes qui, quoique non monétarisés, détiennent une valeur économique : l'économie sociale, c'est « faire économiquement des choses avec les femmes » (Répondant du CRÉS, de la région D).

Les définitions des CRÉS ont donc été variables, fruits d'une mise en rapport singulière à chaque région. À titre d'exemple, le CRÉS de Lanaudière<sup>23</sup> adopta une définition féministe ; on y retrouve le concept de « rentabilité sociale », développé par le mouvement communautaire et féministe pour faire contrepoids au concept de « rentabilité économique » recevant de plus en plus l'aval des pouvoirs publics.

Le concept d'« économie sociale » [...] combine [...] « économie » (ou la) production concrète de biens et services (et) « social » (ou) la rentabilité sociale [...] évaluée en fonction de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, des emplois créés pour des personnes dont bon nombre seraient autrement exclues de l'accès à un emploi, des économies dans l'offre d'un grand nombre de services publics (aide aux personnes, protection de l'environnement, etc.) ou dans les prestations sociales (Lanaudière-CRÉS, 1998).

Fidèle à sa tradition conceptuelle, la définition féministe questionne ainsi un des fondements du paradigme contemporain de l'économie sociale : celui de la rupture entre l'« économique » et le

23. La région de Lanaudière est contiguë à la grande région métropolitaine de Montréal et comporte à la fois d'importantes zones urbaines et des zones rurales étendues.

« social », entre le public et le privé que postulent les acteurs gouvernementaux et syndicaux comme fondement de l'économie sociale :

Dans sa signification actuelle, plus pragmatique et surtout moins globalisante, l'économie sociale vise toujours à remédier à la *coupure constatée entre l'économique et le social*<sup>24</sup> [...] (Gouvernement du Québec, 1996b).

L'économie sociale ou solidaire se réfère à cette partie de la réalité économique et sociale qui se situe *ni dans la sphère privée traditionnelle* (entreprises à but lucratif) *ni dans la sphère publique*<sup>25</sup> (Aubry et Charest, 1995).

D'ailleurs, les féministes ne sont pas les seules à questionner cette césure entre l'économique et le social. Ainsi pour Mark Granovetter (1992), toute activité économique constitue une forme sociale et s'imbrique dans une série de relations ethniques, politiques, de parenté, de réseaux de connaissances. De ce point de vue, on pourrait identifier différentes formes sociales d'économie se définissant par leurs propriétés sociologiques plutôt qu'économiques : types de circulation, espaces et réseaux sociaux constitutifs des activités, finalités, types de savoirs dont ces formes procèdent. Autrement dit, on pourrait considérer que les formes sociales d'économie renvoient aux manifestations spécifiques que prennent les activités sociales concrètes constituant l'économie, plutôt qu'à une conception abstraite relevant du modèle des sciences économiques (Côté, 2005 ; voir également l'encadré 3).

Or, cette césure entre l'économique et le social constitue un des paradigmes fondateurs de la science économique et des politiques publiques. Marilyn Waring (2004), Christine Delphy (2001) et Colette Guillaumin (1992), entre autres, ont démontré qu'elle rend possibles justement l'« invisibilisation » du travail féminin et l'appropriation des produits de l'économie domestique. Et la logique gouvernementale tout comme la logique émanant du secteur de l'économie sociale sont ancrées dans ce paradigme classique de l'économie. En essayant de le déconstruire au sein des CRÉS, les groupes de femmes se heurtèrent sans le savoir à des forces qu'elles ne pourraient vaincre.

Bref, le gouvernement du Québec reconnut assez rapidement l'économie sociale comme tiers secteur où des activités socialement rentables seraient créées sans expansion du secteur public, ce qui

24. Souligné par nous.

25. Souligné par nous.

### Encadré 3. Un débat épistémologique sur la nature de l'économie sociale

Les projets de nature sociale ont-ils une incidence économique ? Les groupes féministes québécois contestent la rupture imposée par la science économique classique entre la société et l'économie, car celle-ci relègue le social au champ du non-productif et conçoit en revanche l'économique comme le seul domaine capable de générer une productivité. Les mesures sociales sont au contraire nécessaires à la reproduction de la main-d'œuvre ainsi qu'à la mise en place des conditions préalables à la production économique. Plus concrètement, le champ de l'économie sociale ne devrait pas se limiter à celui des projets qui génèrent des biens ou services vendus sur le marché. Il devrait au contraire, selon ces groupes féministes, comprendre toutes les activités de prestation de services produites par les associations et qui ne donnent souvent pas lieu à un échange d'argent. À titre d'exemple, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ou les groupes de soutien pour femmes victimes d'agression sexuelle sont nécessaires à la production économique, car elles permettent aux femmes victimes d'exercer une activité génératrice de revenus. En plus de profiter à leur famille et à leur communauté, ils permettent de réduire la charge assistantielle de l'État et rend ces employées plus disponibles.

permettrait le respect des nouveaux paramètres fiscaux et budgétaires. « Le contexte social et économique actuel ainsi que le questionnement du rôle de l'État par suite de la crise des finances publiques conduisent à rechercher des façons moins habituelles de faire du développement économique et social » (Gouvernement du Québec, 1996b).

Pour le gouvernement du Québec, l'enjeu de l'économie sociale serait donc à la fois celui d'une réponse à la mobilisation du mouvement féministe et celui d'une gestion des demandes du milieu communautaire pour la création d'emplois et le maintien des services sociaux. « [Il] réside en sa capacité à [répondre au] mouvement des femmes et [au] mouvement communautaire, [réduire] conjointement [...] le déficit budgétaire, maintenir les services de santé et les services sociaux et créer de nouveaux emplois » (Ninacs, 1998).

Assez rapidement, le discours gouvernemental se limita à la vision d'une économie sociale productrice de biens et de services ayant une valeur marchande. Les « entreprises collectives » (plutôt que les groupes communautaires<sup>26</sup>) comprendraient, certes, certaines caractéristiques sociales.

Le concept « économie » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective. Le concept « social » réfère à la rentabilité sociale et non purement économique de ces activités. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective (Gouvernement du Québec, 1998, p. 8).

Pour sa part, le nouveau secteur de l'économie sociale conçoit plutôt celle-ci simplement comme un mode de production non régi par la quête du profit, et s'accommode bien des critères de rentabilité économique que lui imposent les politiques de soutien.

La vision dominante à laquelle adhèrent les milieux patronaux et gouvernementaux veut que [...] les activités du secteur privé sont [...] les seules pouvant créer véritablement de la richesse alors que celles de l'État ne sont que parasites, certes utiles socialement, mais improductives et strictement dépendantes du dynamisme du secteur privé. De ce point de vue, le social est non seulement séparé de l'économique, il y est soumis. [...] Il [s'agit d'une] conception erronée des relations entre le secteur privé et le secteur public, entre l'économique et le social et qui oublie ce tiers secteur qu'est l'économie sociale [...] Dans les faits, rien n'est strictement privé et rien n'est strictement public en matière de développement [...] (Aubry et Charest, 1995).

#### **QUAND L'ÉCONOMIQUE PREND LE PAS SUR LE SOCIAL**

Le débat ne fut pas purement théorique, car de la définition paradigmatique de l'économie sociale adoptée par les CRÉS découlerait sa définition opérationnelle. Conscient de cet enjeu, le mouvement des femmes articula justement en 1997 une définition opérationnelle de l'économie sociale : celle-ci devrait viser la création d'emplois durables, liés à la consolidation du tissu social, d'une durée minimale

26. Ce changement de terminologie n'est pas anodin.

de trois ans, offrant des conditions de travail décentes dont un salaire plus élevé que le salaire minimum (Relais-femmes et coll., 1997).

Les définitions du Chantier et du gouvernement du Québec continuèrent à référer à des « entreprises » et à des « organisations identifiées à leur milieu », alors que la définition du mouvement des femmes en appelait plutôt à des « initiatives issues de collectivités », correspondant aux besoins des communautés locales et mises en place par ces dernières (Côté et Maurice, 2005). La différence se situe dans la philosophie retenue : la philosophie entrepreneuriale, pilier du mouvement coopératif et du Chantier de l'économie sociale, est complètement étrangère à la mouvance communautaire et féministe. Le Chantier relia la « rentabilité sociale » au « développement d'entreprises communautaires », et le gouvernement du Québec commença à parler de « rentabilité sociale viable financièrement », liée à l'atteinte d'un équilibre financier. Pour le mouvement des femmes, les finalités sociales continuèrent plutôt à signifier « travailler avec et pour ses membres », dans une optique de « changement social », soutenir financièrement des initiatives de la communauté jugées essentielles au développement d'une société en termes d'entraide et de solidarité (Relais-femmes et coll., 1997, p. 34-35), et non baliser une rentabilité économique (Gouvernement du Québec, 1998). Bref, la définition gouvernementale en vint à viser la création d'emplois et la rentabilité économique, alors que la définition féministe relia clairement la création d'emplois durables à la rentabilité sociale ainsi qu'à une diminution de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie (Côté et Maurice, 2005).

Au terme de la période étudiée, la position gouvernementale avançait qu'un projet d'économie sociale devrait « générer des revenus autonomes, c'est-à-dire des revenus provenant de la vente de son produit ou de son service », encourageant ainsi le « virage entrepreneurial des organismes communautaires » (Gouvernement du Québec, 1998). Le Chantier concevait que les « entreprises communautaires [devraient générer] des revenus » (Chantier de l'économie sociale et de l'emploi, 1996), alors que les groupes de femmes soulignaient plutôt qu'il ne devrait pas y avoir « d'obligation de tarification<sup>27</sup> » (Relais-femmes et coll., 1997, p. 34-35). La tarification

27. On entend par « tarification » la vente d'un bien ou d'un service, une définition qu'ont rejetée par principe plusieurs groupes communautaires et féministes offrant des services d'aide et d'appui aux populations exclues.

deviendra obligatoire à partir de 1999 et signera la fin de la participation des groupes de femmes au financement en économie sociale (voir encadré 4).

**Encadré 4. Des critères de sélection qui imposent  
une conception classique de l'économie :  
l'exemple de la tarification**

Les comités de sélection locaux mis sur pied après l'exclusion des groupes de femmes ont imposé dans toutes les régions québécoises un critère de « tarification » pour déterminer l'éligibilité des projets d'économie sociale au financement gouvernemental. La « tarification » a été définie comme suit : il s'agit de la vente de biens ou de services produits par un projet d'économie sociale, même si ce tarif s'avère en deçà du prix de production. L'idée était sans doute de retenir un critère mesurable, facilement identifiable, pour s'assurer de la nature économique du projet. Mais ce critère a éliminé par la même occasion les projets à incidence économique, mais de nature plus sociale. Il a aussi imposé une conception de l'activité économique se limitant à celles où il y a échange d'un produit ou d'un service contre de l'argent. Or, la vente d'un service est contraire à l'éthique dans le cas de services rendus aux populations les plus vulnérables. Ce critère a donc *de facto* exclu du champ de l'économie sociale le travail socio-communautaire des groupes de femmes.

Certains CRÉS ont souligné leur volonté « de faire progresser l'économie sociale dans le sens de la marche "Du pain et des roses" [de 1995] » (Répondant du ministère des Régions), mais les représentants régionaux de différents ministères se sont rapidement employés à souligner que la tarification des biens et services serait une condition incontournable pour reconnaître une activité d'économie sociale. Le ministère des Régions intervint même directement à cet effet. « Nous autres, on a toujours axé [notre action] sur [notre définition] et moi je leur ai dit très clairement : [...] c'est vers ça qu'on va aller pour éviter l'ambiguïté » (Répondant du ministère des Régions).

En fin de parcours, on constate que les critères, généralisés à tout le Québec à partir de 2000, conçoivent la rentabilité d'un projet d'économie sociale selon une grille économique ; les critères sociaux

y sont secondaires. « La rentabilité d'un projet d'économie sociale est double. Du point de vue économique, elle peut s'évaluer en fonction du nombre d'emplois créés, par la contribution de l'entreprise à l'économie sociale et bien sûr par les surplus qu'elle génère » (Gouvernement du Québec, 1998, p. 14).

Cela dit, pendant leur courte existence, les CRÉS auront tout de même permis le financement de projets à forte rentabilité sociale et à faible rentabilité économique (en termes de revenus monétaires). Certains CRÉS auront même adopté une définition opérationnelle de l'économie sociale incluant ces organisations ou des projets à forte rentabilité sociale (CRÉS, 1998 ; voir également l'encadré 5).

#### **Encadré 5. Les critères féministes de sélection de projets : des résultats probants**

Les projets financés pendant la première période étudiée, celle où des comités bipartites dirigés par les groupes de femmes ont adopté et appliqué des critères de sélection féministes, ont généré plus de création et de consolidation d'emplois pour des femmes que ceux financés pendant la seconde période. Lors de cette seconde période, la « création d'emplois » n'a pas été retenue comme critère de sélection. De plus, la taille de chaque subvention accordée à un projet a été considérablement réduite, ce qui explique sans doute le fait que plusieurs groupes de femmes aient décidé de ne pas présenter de projet à ces appels à financement.

En outre, la concertation intersectorielle aura été intéressante dans certaines régions, quoique difficile dans d'autres. « [Le résultat aura été d'insérer] l'économie sociale à l'intérieur de la dynamique du développement régional, ce qui n'était pas le cas auparavant. [...] Moi, je pense qu'il y a des liens à faire entre tous ces [acteurs] » (Entretien avec un représentant du Conseil régional de développement de la région C).

Paradoxaux, ces nouvelles mises en rapport auront ainsi marqué l'intégration des groupes de femmes à l'espace public régional, leur meilleure mise en réseau tout comme leur exclusion du champ de l'économie sociale. Il semble que la volonté politique initiale du gouvernement québécois de placer les groupes de femmes régionaux au cœur des mesures d'appui à l'économie sociale n'aura

été que transitoire. Tant et si bien qu'aujourd'hui le point de vue féministe sur l'économie sociale ne circule plus dans les milieux de pratique ou dans les agences gouvernementales.

On est en train d'institutionnaliser l'économie sociale, on est en train de la normer, alors qu'au départ on voulait quelque chose de plus idéologique peut-être, on était peut-être utopiste dans le temps. [...] Maintenant, on ne critique plus les normes ; quand on a affaire à des fonctionnaires, les gens disent : « Ah bien c'est ça, on ne peut pas passer autrement, on est en déficit budgétaire, il le faut. » (Entretien avec un représentant du Conseil régional en économie sociale de la région B).

#### **VERS UN MODÈLE QUÉBÉCOIS ANDROCENTRIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?**

Il s'avère important de produire des études empiriques sur des expériences particulières puisque les contextes locaux et nationaux déterminent la nature ainsi que l'articulation des politiques publiques (Graefe, 2005). Dans le cas étudié, la distinction entre l'économie sociale comme stratégie politique, comme secteur socio-économique et comme phénomène productif ancré dans les communautés et les familles s'avère centrale pour la compréhension du phénomène, mais se trouve trop souvent absente des analyses (Côté et Fournier, 2005). Les stratégies du mouvement féministe, du Chantier de l'économie sociale et du gouvernement du Québec ont convergé dans un moment historique, contribuant chacune à sa façon à l'essor de ce que d'aucuns appellent maintenant le « nouveau modèle québécois de gouvernance ». Cette rencontre de mouvements sociaux avec l'État a généré des politiques sociales ainsi qu'une nouvelle structuration des rapports entre la société civile et l'État. Ce cas illustre bien comment les choix et les luttes politiques autour de la finalité du développement, de la répartition des ressources et du pouvoir déterminent la forme de l'intervention de l'État (Graefe, 2001).

À travers cette expérience, l'État québécois aura réussi à générer une nouvelle politique publique en s'appuyant sur la résurgence de l'utopie de l'économie sociale, et en y intégrant ses propres objectifs de désinvestissement social. Le recours gouvernemental à ce discours utopique s'est avéré une stratégie astucieuse de nouvelle gouvernance et a permis d'harnacher les demandes de changement issues de mouvements sociaux (Graefe, 2005).

Le cheminement des revendications des groupes de femmes ainsi que la genèse de leur participation à la « coconstruction » de politiques de soutien à l'économie sociale au sein des CRÉS illustrent l'émergence d'une nouvelle génération de politiques publiques québécoises ancrée dans le concept de « gouvernance décentralisée ». Caractérisée par un flou dans la démarcation entre société civile et État, la variété des jeux d'influence, par la multiplication et la complexification des processus décisionnels, elle est en constante construction de balises et de mandats. Elle est nettement inspirée du paradigme économique classique et marque la disparition du discours des droits sociaux qui avait caractérisé l'État québécois en émergence. Ces politiques publiques marquent aussi la prise en compte par l'État de la présence, de la prégnance et de la force des mouvements sociaux endogènes.

Cela dit, en économie sociale, le gouvernement québécois établit désormais ses priorités au niveau de la mission (de préférence économique) et du mode de production des biens et services (finalité économique plutôt que sociale) des entreprises collectives. La grande majorité des organismes communautaires autonomes et des groupes de femmes n'ont donc plus accès aux subventions en économie sociale, car leurs projets ne sont pas de nature assez économique pour répondre aux critères de financement. Cette expérience illustre donc, par la même occasion, la façon dont le régime québécois intègre les revendications du mouvement des femmes en les « neutralisant », en reléguant dans l'ombre, mais en douceur, le paradigme féministe de l'économie ainsi que l'analyse de genre, dans cette société québécoise qui se targue pourtant d'avoir adopté l'égalité entre les hommes et les femmes comme valeur fondamentale (Bouchard et Taylor, 2008).

Les conséquences de cette « coconstruction » de mesures décentralisées en économie sociale sur les groupes de femmes régionaux et locaux auront été multiples. La militance féministe a développé, certes, de nouvelles configurations en région (Côté, 2003). Ayant consenti d'importants investissements formels et informels dans cette « coconstruction », les groupes de femmes auront appris à partager avec les représentants gouvernementaux des responsabilités décisionnelles importantes. Ils auront aussi développé de nouvelles expertises et de nouvelles entrées politiques, mais le caractère éphémère des retombées concrètes comptabilisées en termes de revenus, de création d'emplois ou d'appui à des projets spécifiques, aura créé un inconfort certain. En effet, les groupes de femmes n'ont plus

accès aux subventions locales en économie sociale parce qu'ils refusent, dans la majorité des cas, d'imposer une tarification aux services d'aide et de soutien (appui aux femmes appauvries, aux femmes victimes de violence, pour ne citer que ces exemples), et parce qu'ils ne partagent pas la philosophie entrepreneuriale qui est maintenant au cœur des programmes de soutien à l'économie sociale. L'égalité hommes-femmes doit-elle encore aujourd'hui être un champ d'intervention chroniquement sous-financé ? Pourquoi les groupes de femmes sont-ils encore condamnés à vivre d'amour et d'eau fraîche alors que de nouvelles entreprises d'économie sociale connaissent un essor économique important ?

Par ailleurs, un regard rapide sur la géomorphologie des groupes communautaires des quarante dernières années nous indique que le « secteur femmes » s'est développé en autarcie et a occupé son « champ d'intervention » propre, distinct de celui de l'économie ou du développement économique communautaire. Ceci aura sans doute en soi été un facteur négatif dans la mise en place de la politique de soutien en économie sociale. Erreur stratégique de la part du mouvement féministe ? Possiblement, car elle a favorisé la perte de contrôle du mouvement féministe sur la réponse positive apportée par les pouvoirs publics à la revendication qu'il avait générée et portée. Mais cette erreur aurait-elle pu être évitée ? La réception positive de l'opinion publique et de plusieurs secteurs politiques à la vision féministe de l'économie portée par la Marche des femmes de 1995 ne laissait pas présager une telle fermeture.

Force est de constater enfin que ces nouvelles politiques de soutien de l'économie sociale semblent avoir ouvert la voie à une plus grande pénétration des rapports marchands et quasi marchands dans le tissu social (Graefe, 2005). Car malgré l'optimisme incessant des promoteurs québécois de l'économie sociale quant à son potentiel transformateur, la défense des droits, l'adoption de formes de travail plus démocratiques et la mise en œuvre d'une gestion participative, d'objectifs de développement durable et socialement équilibrés du territoire, restent souvent d'une importance secondaire par rapport aux objectifs de croissance économique et de pérennisation de l'entreprise sociale (Graefe, 1999 ; Côté et Fournier, 2005). Pour emprunter l'expression de Diane Lamoureux (2008), il resterait encore à « démocratiser ces processus démocratiques » liés à l'économie sociale québécoise, tout particulièrement à l'égard d'une meilleure intégration d'objectifs liés à l'égalité, mais aussi de l'expertise du mouvement féministe en matière de rapports de genre.

## Table des matières

### INTRODUCTION

*Isabelle Guérin, Madeleine Hersent et Laurent Fraisse*... 7

### **FEMMES, GENRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LES RENOUVELLEMENTS RÉCENTS DE LA THÉORIE**

- Le genre dans les nouvelles stratégies de lutte  
contre la pauvreté : de Sen à la Banque mondiale  
*Benoît Prévost*..... 31
- La pensée « femmes et développement »  
*Florence Degavre*..... 63

### **LES INITIATIVES SOLIDAIRES : RÉSISTANCES, EMPOWERMENT OU INSTRUMENTALISATION**

- La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc  
Le cas des coopératives d'huile d'argan  
*Aurélié Damamme* ..... 87
- Initiatives féminines et économie sociale et solidaire  
dans la production du beurre de karité au Burkina Faso  
*Magalie Saussey*..... 107

L'ambiguïté des programmes d' <i>empowerment</i> : entre domination, résistance et instrumentalisation <i>Isabelle Guérin et Santosh Kumar</i> .....	129
<i>Empoderamiento</i> des femmes par l'économie populaire solidaire : participation et visibilité des femmes en Bolivie <i>Sophie Charlier</i> .....	155
Mouvements et organisations populaires en milieu urbain : identités de genre et brèches pour le changement <i>Christine Verschuur</i> .....	185

#### LA DIFFICILE MARCHÉ VERS L'INSTITUTIONNALISATION

Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire <i>Madeleine Hersent et Pierrette Rita-Soumbou</i> .....	207
Cantines populaires : sécurité alimentaire et exercice de la citoyenneté au Pérou <i>Nedda Angulo</i> .....	221
Possibilités et limites de la construction de l'égalité de genre dans l'économie solidaire <i>Miriam Nobre et Tais Viudes de Freitas</i> .....	237
Emploi informel, initiatives syndicales et genre <i>Naila Kabeer</i> .....	255
Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise <i>Denyse Côté</i> .....	289
Pour conclure : comment passer de la résistance à la transformation sociale ? <i>Madeleine Hersent, Isabelle Guérin et Laurent Fraise</i> ....	313
BIBLIOGRAPHIE.....	339
PRÉSENTATION DES AUTEUR(E)S.....	377